

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 23 mars 2018

**11<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-3-11-3

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service prospective et politique  
européenne

**INFOBEST VOGELGRUN BREISACH CONVENTION 2018-2021**

Résumé : Il est proposé :

- de valider la participation pluriannuelle du Département au financement de l'INFOBEST Vogelgrun-Breisach à hauteur de 26 500 € annuels pour la période 2018-2021, soit 106 000 € au total,
- de réaffecter le reliquat de la période 2014-2017 revenant au Département, soit 6 787,96 €, au budget de l'instance pour la période 2018-2021,
- de valider la convention relative à la nouvelle période de financement.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 12 janvier 2018.

L'INFOBEST Vogelgrun-Breisach est une instance d'information et de conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières (emploi, retraite, impôts, transports...), basé sur l'Île du Rhin, à la frontière franco-allemande. Il appartient à un réseau de 4 INFOBESTs dans le Rhin supérieur. Créé en 1996, il est animé par une équipe de 5 personnes (représentant 4 emplois à temps partiel).

Il traite environ 5 000 demandes par an, issues principalement d'utilisateurs français. Les demandes concernent essentiellement : la retraite, l'imposition des retraites, les prestations familiales et le statut du frontalier.

Le fonctionnement de l'INFOBEST est régi par une convention entre les partenaires suivants :

- Côté français :
  - l'Etat ;
  - la Région Grand Est ;
  - le Département du Haut-Rhin ;
  - la Communauté de communes Pays Rhin-Breisach ;
  - la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim ;

- la Ville de Colmar ;
- Côté allemand :
  - le Land Bade-Wurtemberg ;
  - le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald ;
  - le Landkreis Emmendingen ;
  - la Ville de Fribourg-en-Brisgau ;
  - la Ville de Breisach am Rhein ;
  - la RegioGesellschaft Schwarzwald-Oberrhein ;
- et le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Centre Hardt – Rhin supérieur (structure binationale).

La convention relative au financement de l'instance est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Il convient de signer une nouvelle convention pour la période 2018-2021. Celle-ci a été validée à l'occasion de la réunion du Comité directeur de l'instance le 3 mai 2017.

Le budget total pour la période 2018-2021 s'élève à 808 800 € soit 202 200 € par an (montant identique à celui en vigueur sur la période 2014-2017). La participation du Département s'élève à 26 500 € annuels, soit 106 000 € au total.

Par ailleurs, les comptes de la période 2014-2017 ont fait apparaître un excédent de 51 793,45 €, en raison notamment de la vacance prolongée de certains postes pris en charge par la Ville de BREISACH. En application de la convention 2014-2017, une partie de cet argent, soit 6 787,96 €, revient au Département du Haut-Rhin.

Il a été proposé au Comité directeur de l'instance, le 3 mai 2017, qui l'a accepté, de valider le principe du versement d'une subvention exceptionnelle par chaque partenaire à hauteur de ce qui lui reviendrait au titre de la clôture de la période 2014-2017.

Cette subvention vise à ne pas pénaliser l'instance, qui va devoir faire face à des dépenses exceptionnelles sur la nouvelle période, non prévues dans le budget prévisionnel, qui a été calculé au plus juste. En particulier, elle va vraisemblablement avoir à financer son déménagement dans le nouveau centre culturel transfrontalier en projet sur l'Île du Rhin, en 2019 ou 2020.

-----

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une participation financière pluriannuelle à la Communauté de communes Pays Rhin-Breisach d'un montant de 106 000 € pour le fonctionnement de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach pour la période 2018-2021.

Conformément à la convention relative au financement de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach, et après signature de cette dernière, cette subvention fera, chaque année, l'objet d'un versement unique de 26 500 € à la Communauté de communes Pays Rhin-Breisach, sur sollicitation écrite, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés.

La dépense sera imputée sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental.

- d'approuver la convention relative au financement de l'INFOBEST Vogelgrun-Breisach pour la période 2018-2021, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

- de désigner **M/Mme ...** comme représentant du Conseil départemental au sein du Comité Directeur de l'INFOBEST Vogelgrun-Breisach.
- d'approuver l'encaissement d'une somme de 6 787,96 € par le Département, au titre du remboursement par la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach du reliquat dégagé sur la période de financement 2014-2017 de l'INFOBEST Vogelgrun-Breisach.

Cette recette sera imputée sur le programme F812/2678, chapitre 77, fonction 041, nature 773 du budget départemental.

- d'allouer à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach une subvention exceptionnelle de 6 787,96 € pour le fonctionnement 2018 de l'instance INFOBEST Vogelgrun/Breisach, correspondant au reliquat constaté au titre de la convention 2014-2017 et d'en autoriser le versement en une seule fois.

La dépense sera imputée sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT